



## LISTE des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 06 juillet 2023

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 06 juillet 2023, les membres du Conseil municipal de la Commune de Samoïs-sur-Seine, se sont réunis à 20h30 en salle des mariages, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 30 juin 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### **Étaient présents (13) :**

M. CHARIAU Michel, maire

M. DILLON Sébastien, Mme BEURTHEY Rolande, Mme DENIOT Muriel, adjoints.

M. MONTEL Denis, Mme BILLARD Joëlle, Mme BICHON-LHERMITTE Françoise, Mme MAHIAS Anne, Mme MICHAT Anne-Sophie, M. JÉRÔME Sylvain, M. DUMARCHÉ Éric, Mme EHRHARDT Caroline, Mme DUBOIS Danièle

**Absents ayant donné pouvoir :** M. ABADIA Charly (pouvoir à Mme BEURTHEY Rolande), M. MORFAUX Patrick (pouvoir à Mme MURIEL Deniot), M. FERONE Georges (pouvoir à Mme MICHAT Anne-Sophie), Mme DELACOURCELLE Astrid (pouvoir à M. MONTEL Denis), Mme DAOULATIAN Nathalie (pouvoir à Mme EHRHARDT Caroline), Mme BOURGUIGNON Marie-Françoise (pouvoir à Mme DUBOIS Danièle).

**Secrétaire de séance :** M. DILLON Sébastien

### **2023-07-01 - CAPF - Avis de la commune sur le projet de programme local de l'habitat (PLH) 2024-2030 de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés, Mme DUBOIS Danièle et son pouvoir (Mme BOURGUIGNON Marie-Françoise) ayant voté contre, le projet du Programme Local de l'Habitat 2024-2030 arrêté par le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau sous couvert de l'intégration du dernier programme de 13 logements sociaux dans le deuxième arrêt de la CAPF avant soumission au CRHH.

### **2023-07-02 - CAPF – Approbation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du pays de Fontainebleau 2030 de la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau**

Le Conseil Municipal après en avoir libéré, à l'unanimité prend acte de la présentation des orientations générales du PADD du projet de PLUi de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

### **2023-07-03 - SYNDICATS DES MAISONS DU BORNAGE – transfert du siège social**

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ACCEPTE le changement de siège social du SIMB : Maine de Vulaines-sur-Seine 6 rue Riché 77870 Vulaines-sur-Seine,
- APPROUVE la modification des statuts du SIMB,
- AUTORISE le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de ce dossier

### **2023-07-04 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE AU SDESM**

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- DECIDE de transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM,
- DECIDE de transférer la propriété et la gestion des bornes de recharge existantes et de tout contrats associés,
- AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

### **2023-07-05 – RENOUELEMENT DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA PETITE CRECHE**

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOPTE le nouveau règlement intérieur de la petite crèche de Samoies-sur-Seine tel qu'annexé à la présente délibération,
- APPROUVE son entrée en vigueur à compter du 01<sup>er</sup> septembre 2023.

#### **2023-07-06 - RENOUELEMENT DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOPTE le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs de Samois-sur-Seine tel qu'annexé à la présente délibération,
- APPROUVE son entrée en vigueur à compter du 01<sup>er</sup> septembre 2023.

#### **2023-07-07 - MISE A JOUR DU REGLEMENT DE L'ETUDE**

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ADOPTE le nouveau règlement intérieur de l'étude surveillée de Samois-sur-Seine tel qu'annexé à la présente délibération,
- APPROUVE son entrée en vigueur à compter du 01<sup>er</sup> septembre 2023.

#### **2023-07-08 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DIPOSITION DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS MUNICIPAUX AVEC L'ASSOCIATION DU FOYER DJANGO REINHARDT**

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des locaux et équipements municipaux, entre la commune et l'association du Foyer Django Reinhardt, pour la période du 1<sup>ER</sup> septembre 2023 au 15 juillet 2024, jointe à la présente délibération.

#### **2023-07-09 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS MUNICIPAUX AVEC L'ASSOCIATION « LE COLLECTIF INDIGENE »**

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A à la majorité des membres présents et représentés 5 abstentions : Mme EHRHARDT Caroline et son pouvoir (Mme DAOULATIAN Nathalie), Mme MICHAT Anne-Sophie, Mme DUBOIS Danièle et son pouvoir (Mme BOURGUIGNON Marie-Françoise)

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des locaux et équipements municipaux, entre la commune et l'association « Le Collectif Indigène», pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 aout 2024, jointe à la présente délibération.

**2023-07-10 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT SANITAIRE APICOLE DE SEINE-ET-MARNE (GDSA 77) POUR LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

Le Conseil municipal,  
Entendu le rapporteur en son exposé,  
Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- AUTORISE la signature de la convention avec GDSA 77
- AUTORISE le versement d'une subvention de 1 000€ à l'association GDSA 77

**2023-07-11 - CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE A COMPTER DU 21 AOUT 2023 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES PEC CUI-CAE**

Le Conseil municipal,  
Entendu le rapporteur en son exposé,  
Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement

**2023-07-12 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Le Conseil municipal,  
Entendu le rapporteur en son exposé,  
Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement

**2023-07-13 – MISE A JOUR DE LA DELIBERATION DU R.I.F.S.E.E.P**

Le Conseil municipal,  
Entendu le rapporteur en son exposé,  
Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- DECIDE D'instaurer le RIFSEEP, à compter du 01<sup>er</sup> septembre 2023 pour les agents relevant la filière sportive et plus précisément du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives en leur attribuant :
  - une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
  - un complément indemnitaire annuel (CIA)

#### **2023-07-14 - RENOUELEMENT DU POSTE DE REFERENT SANTE A LA PETITE CRECHE**

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- D'ABROGER la délibération n° 2022-10-02 du conseil municipal du 10 octobre 2022 car il manquait la précision « brut » ;
- D'APPROUVER la création du référent santé et accueil inclusif pour les établissements d'accueil du jeune enfant municipaux, à compter du 1er septembre 2023 ;
- DE FIXER le montant de la vacation horaire à 50 € bruts de l'heure ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **2023-07-15 - APPROBATION DU PROGRAMME ET DES TARIFS DE L'ANIMATION PONEY POUR L'ANNEE 2023/2024**

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- APPROUVE le programme de l'activité poney à l'accueil de loisirs, à compter du 01 septembre 2023, au cout de 18.60 €/séance,
- APPROUVE la création d'un Tarif Forfaitaire Cycle 1 PONEY de 110 € (facturé en novembre) et Tarif forfaitaire Cycle 2 PONEY de 140 € (facturé EN MARS), POUR L'ANNEE 2023/2024,
- DIT QUE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE S'ELEVE A 95 € POUR LE CYCLE 1 PONEY ET A 121 € POUR LE CYCLE 2 PONEY.

#### **2023-07-16 - BUDGET DE LA COMMUNE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LE COLLECTIF INDIGENE »**

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- DECIDE de verser à l'association « Le Collectif indigène », une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour l'aménagement du lieu permanent Art et Culture, rue Gambetta,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la commune, à l'article 65748.

#### **2023-07-17 - BUDGET DE LA COMMUNE : DON POUR REHABILITATION DE LA PORTE DOREE DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU**

Le Conseil municipal,

Entendu le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- D'AUTORISER le maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Fondation du Patrimoine, en vue de la restauration de la Porte Dorée du Château de Fontainebleau,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la commune, au chapitre 204 – subventions d'équipement versées.